



N°31

Outarvillois flash mensuel

AVRIL 2017

Directeur de la publication : Michel CHAMBRIN - Responsable de la publication : Sylvain NAUDET
Mairie d'Outarville 9 avenue d'Arconville 45480 OUTARVILLE 02 38 39 50 19
Courriel : mairie.outarville@orange.fr Site internet : www.mairie.outarville.fr

Permanences des élus

Pour Outarville et Teillay : samedi 22 avril de 10h à 12h à la mairie d'Outarville avec S. NAUDET et G. DAVID.

Pour Acquebouille, Chantal IMBAULT au 06.79.83.25.73.

Pour Allainville, André VILLARD au 06.87.43.55.52
et Roselyne LACOMBE au 06.89.72.84.25

Pour Saint Pérvay, Yves GAITANAROS au 06.70.64.06.04

Dates à retenir



Loto de l'Ecole buissonnière Samedi 1^{er} avril

Ouverture des portes à 18h00 début des jeux à 20h00
A la salle des fêtes d'Outarville

Perception

Pas de permanence à la mairie le mardi 4 avril.



A la découverte des herbes folles

Dimanche 9 avril à 14h30

Rendez-vous devant la salle des fêtes
Par Loiret Nature Environnement

Chasse à l'œuf

Lundi 17 avril à 15h00

Salle des fêtes d'Allainville par le comité des fêtes d'Allainville

Concert de Pâques Lundi 17 avril à 17h00

Salle des fêtes



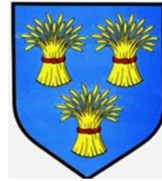
Elections présidentielles 1^{er} tour

**Dimanche 23 avril
8h00 à 19h00**

Bureau de vote unique : salle des fêtes d'Outarville

**Don du sang
Vendredi 28 avril de
16h00 à 19h30**

Salle des fêtes
d'Outarville



N°31

Outarvillois flash mensuel

AVRIL 2017

Directeur de la publication : Michel CHAMBRIN - Responsable de la publication : Sylvain NAUDET
Mairie d'Outarville 9 avenue d'Arconville 45480 OUTARVILLE 02 38 39 50 19
Courriel : mairie.outarville@orange.fr Site internet : www.mairie.outarville.fr

Permanences des élus

Pour Outarville et Teillay : samedi 22 avril de 10h à 12h à la mairie d'Outarville avec S. NAUDET et G. DAVID.

Pour Acquebouille, Chantal IMBAULT au 06.79.83.25.73.

Pour Allainville, André VILLARD au 06.87.43.55.52
et Roselyne LACOMBE au 06.89.72.84.25

Pour Saint Pérvay, Yves GAITANAROS au 06.70.64.06.04

Dates à retenir



Loto de l'Ecole buissonnière Samedi 1^{er} avril

Ouverture des portes à 18h00 début des jeux à 20h00
A la salle des fêtes d'Outarville

Perception

Pas de permanence à la mairie le mardi 4 avril.



A la découverte des herbes folles

Dimanche 9 avril à 14h30

Rendez-vous devant la salle des fêtes
Par Loiret Nature Environnement

Chasse à l'œuf

Lundi 17 avril à 15h00

Salle des fêtes d'Allainville par le comité des fêtes d'Allainville

Concert de Pâques Lundi 17 avril à 17h00

Salle des fêtes



Elections présidentielles 1^{er} tour

**Dimanche 23 avril
8h00 à 19h00**

Bureau de vote unique : salle des fêtes d'Outarville

**Don du sang
Vendredi 28 avril de
16h00 à 19h30**

Salle des fêtes
d'Outarville



Infos pratiques



Inscription à l'école

- Les enfants nés en 2014 rentreront à l'école maternelle en septembre 2017.
- Vous emménagez sur la commune et votre enfant fera sa rentrée à l'école d'Outarville.

Pour une rentrée sereine, prenez contact dès maintenant avec l'école :

02.38.39.50.69



Relais d'assistantes maternelles

« La cabane à malice »

Temps collectifs place du vieux marché de 9h30 à 11h30 :

Vendredi 7 : Motricité

Vendredi 28 : Musique

Inscriptions au moins 48 heures à l'avance.

Inscriptions au 02 38 39 14 75

Centre de loisirs à Outarville :

Réservation au 02 38 39 60 38 ou secretariat@cc-plaine-nord-loiret.fr

Permanence UFC Que Choisir :

2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois.

Prendre rendez-vous au préalable à la Mairie.

Bibliothèque

6 place du vieux marché
4^{ème} mercredi (14h30 à 16h) et
2^{ème} jeudi (17h à 18h30)

Vigilance face aux vols

Face à la recrudescence de vols, soyons vigilants : pensez à fermer les ouvertures si vous n'êtes pas dans le bâtiment et n'hésitez pas à appeler la gendarmerie dès que vous constatez un comportement étrange mais n'intervenez pas vous-même (N° : 17 ou 02 38 39 27 05)



Feux de plein air

Gêne pour le voisinage, impact sur l'environnement et risque d'accidents : il est rappelé que les **feux de plein air sont formellement interdits** et que la déchetterie est à disposition.

Relevé compteur d'eau



Semaine du 3 avril : Allainville, Epreux, Saint-Péravy, Ponville et Esbordes.
Semaine du 10 avril : Teillay et Acquebouille
Semaines du 24 avril et du 1^{er} mai : Outarville

Pas de Food truck le mardi 4 et le mardi 11 avril.



Pour le prochain numéro de mai, les communiqués des associations et/ou partenaires extérieurs doivent parvenir en mairie avant le 15 avril

Infos pratiques



Inscription à l'école

- Les enfants nés en 2014 rentreront à l'école maternelle en septembre 2017.
- Vous emménagez sur la commune et votre enfant fera sa rentrée à l'école d'Outarville.

Pour une rentrée sereine, prenez contact dès maintenant avec l'école :

02.38.39.50.69



Relais d'assistantes maternelles

« La cabane à malice »

Temps collectifs place du vieux marché de 9h30 à 11h30 :

Vendredi 7 : Motricité

Vendredi 28 : Musique

Inscriptions au moins 48 heures à l'avance.

Inscriptions au 02 38 39 14 75

Centre de loisirs à Outarville :

Réservation au 02 38 39 60 38 ou secretariat@cc-plaine-nord-loiret.fr

Permanence UFC Que Choisir :

2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois.

Prendre rendez-vous au préalable à la Mairie.

Bibliothèque

6 place du vieux marché
4^{ème} mercredi (14h30 à 16h) et
2^{ème} jeudi (17h à 18h30)

Vigilance face aux vols

Face à la recrudescence de vols, soyons vigilants : pensez à fermer les ouvertures si vous n'êtes pas dans le bâtiment et n'hésitez pas à appeler la gendarmerie dès que vous constatez un comportement étrange mais n'intervenez pas vous-même (N° : 17 ou 02 38 39 27 05)



Feux de plein air

Gêne pour le voisinage, impact sur l'environnement et risque d'accidents : il est rappelé que les **feux de plein air sont formellement interdits** et que la déchetterie est à disposition.

Relevé compteur d'eau



Semaine du 3 avril : Allainville, Epreux, Saint-Péravy, Ponville et Esbordes.
Semaine du 10 avril : Teillay et Acquebouille
Semaines du 24 avril et du 1^{er} mai : Outarville

Pas de Food truck le mardi 4 et le mardi 11 avril.



Pour le prochain numéro de mai, les communiqués des associations et/ou partenaires extérieurs doivent parvenir en mairie avant le 15 avril